

Questions orales

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je vais accepter cette question, mais je voudrais à l'avenir que les préambules aient au moins un rapport quelconque avec les questions qui suivent.

Des voix: Bravo!

● (1430)

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je voudrais informer l'honorable député et la Chambre que le haut commissariat canadien suit de très près le cas de M. Mann depuis son arrestation. Des instances au plus haut niveau ont été faites au sein du ministère des Affaires étrangères de l'Inde afin que le cas de M. Mann soit étudié dans le plus bref délai possible et en vue d'obtenir l'autorisation de lui faire des visites. Notre représentant a communiqué avec M. Mann à plusieurs reprises par téléphone. M. Mann est en excellente santé. Il se dit très bien nourri et nous faisons le nécessaire pour que, comme je le disais tout à l'heure, son cas soit étudié dans le plus bref délai possible. Nous avons même oui-dire qu'il était possible qu'il soit libéré sous cautionnement, et j'ai le goût d'ajouter que M^{me} Mann, sa mère, est associée à nos démarches, et nous la tenons au courant de nos interventions.

M. Chrétien: Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais féliciter l'honorable ministre d'État de venir à la rescousse de l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je voudrais savoir s'ils ont fait des représentations auprès du haut commissariat de l'Inde ici, au Canada, et si elle pourrait demander à son ministre sénior s'il me donnerait la permission, à 4 heures, alors que je recevrai à mon bureau le haut commissaire de l'Inde au Canada, si nous pourrions nous rendre de l'autre côté du corridor pour demander à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire des représentations directement, cet après-midi, au haut commissaire de l'Inde au Canada.

Mme Vézina: Monsieur le Président, je voudrais rassurer l'honorable député et lui dire que je ne viens pas à la rescousse du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il est de ma responsabilité de répondre à cette question, et si le premier ministre m'a confié cette responsabilité, je l'ai apprécié, parce que c'est en témoignage de reconnaissance pour les années que j'ai passées au service de la qualité de vie et des droits de la personne.

* * *

[Traduction]

LE NORD CANADIEN

LA RÉOUVERTURE ÉVENTUELLE DE LA MINE CYPRUS ANVIL AU YUKON

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, que je voudrais féliciter en passant de sa nomination à ce poste d'importance capitale. Hier, il a chargé M. Pierre

Lassonde, de la partie torontoise du Yukon, d'assurer la rentabilité de l'exploitation de la mine Cyprus Anvil d'ici au 31 décembre. Le ministre affirme qu'il n'est pas question que le gouvernement fédéral utilise les deniers publics pour sauver la mine Cyprus Anvil. Pourrait-il nous expliquer, dans des termes que les habitants du Yukon et nous-mêmes pouvons comprendre, exactement quels moyens financiers il a mis à la disposition de M. Lassonde? Par exemple, est-il envisagé de garantir des emprunts, de prendre une participation temporaire dans l'actif ou de donner à la compagnie White Pass & Yukon Railway le statut de société de la Couronne, conformément à l'avis du vice-premier ministre, ce qui ne reviendrait pas à utiliser les deniers publics pour sauver Cyprus Anvil? Voudrait-il bien expliquer à la Chambre exactement quels moyens financiers il a prévus, car c'était loin d'être clair dans le communiqué d'hier?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je me permets à mon tour de féliciter le député pour sa peste . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crombie: Je le félicite d'avoir obtenu le poste de critique pour les affaires indiennes.

M. Broadbent: Quel lapsus significatif!

M. Crombie: Il faut dire que j'ai été ministre de la Santé.

Je tiens à assurer au député que l'endroit où se trouve M. Lassonde ne l'empêchera pas d'effectuer le travail que je lui ai confié. Comme le député s'en souvient peut-être, j'ai annoncé la semaine dernière que j'avais effectué une première série de consultations avec les parties concernées. J'ai cherché à savoir à ce moment-là s'il existait une possibilité de sauver la mine et de la rouvrir. Je suis arrivé à la conclusion que c'était effectivement possible. C'est en partant de cette hypothèse que j'ai demandé les services de M. Lassonde. Je lui ai expliqué que je voulais qu'il consulte toutes les parties en cause pour voir ce qu'il est possible de faire. Je ne l'ai nullement empêché de me proposer certaines solutions qu'il pourrait juger souhaitables afin de faciliter la réouverture de la mine.

M. Fulton: Le ministre s'est rendu à Faro le mois dernier. Il sait certainement qu'une grève a été déclenchée quelques jours seulement après sa visite et que la société Cyprus Anvil a mis à pied les employés qui participaient au programme organisé par le gouvernement fédéral, la compagnie et le syndicat, lequel devait se terminer le 31 décembre. Fait intéressant, c'est justement à cette date que M. Lassonde doit remettre son rapport au ministre.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, monsieur le Président. Voudrait-il dire à la Chambre et aux habitants du Yukon de façon très claire si lui et son gouvernement ont la volonté politique de rouvrir la mine Cyprus Anvil? C'est une question très simple. A-t-il pris la décision politique de rouvrir la mine, et assistons-nous à cette réouverture d'ici au 1^{er} janvier?